RCS : PARIS
Code greffe : 7501

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2008 B 23334
Numéro SIREN : 508 746 583
Nom ou dénomination : NEOXIA PARTNERS

Ce dépôt a été enregistré le 26/07/2021 sous le numéro de dépôt 76170



20210761702019

DATE DEPOT : 26/07/2021

N° DE DEPOT : 76170

N° GESTION : 2008B23334

N° SIREN : 508746583

DENOMINATION : NEOXIA PARTNERS

ADRESSE : 27 Avenue des Champs Elysées 75008 Paris

MILLESIME : 2019

LPS8991881

Greffe du tribunal
de commerce de Paris
Comptes annuels déposés le :
03 AOUT 2021
Sous le N° : 76170

NEOXIA PARTNERS
Société par actions simplifiée au capital de 1.310.200 €
Siège social : 27 avenue des Champs-Elysées
75008 Paris
508 746 583 RCS Paris

ARTICLE L 232-23 DU CODE DE COMMERCE

EXERCICE 2019

Proposition d'affectation du résultat déficitaire de l'exercice 2019 s'élevant à 11.854 € soumise à l'assemblée

- le résultat déficitaire, soit 11.854 €
au compte «report à nouveau» débiteur de 345.796 €
ainsi porté négativement à 357.650 €.

Résolution d'affectation votée lors de l'assemblée générale du 30 septembre 2020

L'assemblée générale approuvant les propositions de la présidente, décide d'affecter le résultat déficitaire de l'exercice clos le 31 décembre 2019, s'élevant à 11.854 €, pour sa totalité au compte « report à nouveau », débiteur de 345.796 € ainsi porté négativement à 357.650 €.

Conformément à la loi, il est rappelé qu'il n'a été distribué aucun dividende au titre des 3 précédents exercices.

Cette résolution

Fait à Paris
le 30 septembre 2020

Le Président : La société DELTALEAN
Représentée par Gilles MERGOIL

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)

① **BILAN SIMPLIFIÉ**

DGFiP N° 2033-A-SD 2020

Désignation de l'entreprise : NEOXIA PARTNERS — Néant ☐ 4

Adresse de l'entreprise : 27 AVE DES CHAMPS ELYSEES 75008 PARIS

SIRET : 5 0 8 7 4 6 5 8 3 0 0 0 2 2

Durée de l'exercice en nombre de mois * : 12 — Durée de l'exercice précédent * : 12

ACTIF

			Brut 1	Amortissements-Provisions 2	Exercice N clos le 31/12/2019 Net 3
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial * 010		012	
		Autres * 014		016	
	Immobilisations corporelles * 028			030	
	Immobilisations financières * (1) 040		1 441 730	042	1 441 730
	Total I (5) 044		1 441 730	048	1 441 730
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production * 050		052	
		Marchandises * 060		062	
	Avances et acomptes versés sur commandes 064			066	
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés * 068		070	
		Autres * (3) 072	191 657	074	191 657
	Valeurs mobilières de placement 080			082	
	Disponibilités 084		42 799	086	42 799
	Charges constatées d'avance * 092			094	
	Total II 096		234 456	098	234 456
	Total général (I+II) 110		1 676 186	112	1 676 186

PASSIF

			Exercice N NET 1
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel * 120		1 310 200
	Écarts de réévaluation 124		
	Réserve légale 126		
	Réserves réglementées * 130		
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants * 131) 132		
	Report à nouveau 134		(345 796)
	Résultat de l'exercice 136		(11 854)
	Provisions réglementées 140		
	Total I 142		952 550
Provisions pour risques et charges — Total II 154			
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées 156		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours 164		
	Fournisseurs et comptes rattachés * 166		5 820
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N : 169 717 816) 172		717 816
	Produits constatés d'avance 174		
	Total III 176		723 636
Total général (I + II + III) 180			1 676 186

RENVOIS

(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4)	Dont dettes à plus d'un an	195	
(2)	Dont créances à plus d'un an	197		(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182	
(3)	Dont compte courant d'associés débiteurs	199	190 043		Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184	

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

SAGE Experts-comptables janvier 2020 : Etat préparatoire

② COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)

DGFiP N° 2033-B-SD 2020

Formulaire obligatoire (article 302 *septies* A *bis* du Code général des impôts) — Désignation de l'entreprise : NEOXIA PARTNERS — Néant ☐*

Exercice N clos le : 31/12/2019

A – RÉSULTAT COMPTABLE

Formulaire déposé au titre de l'IR 018

PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *				209	210
	Production vendue	Biens	dont export et livraisons intracommunautaires		215	214
		Services *			217	218
	Production stockée * (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)					222
	Production immobilisée *					224
	Subventions d'exploitations reçues					226
	Autres produits					230
	Total des produits d'exploitation hors TVA (I)					232
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)					234
	Variation de stocks (marchandises) *					236
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)					238
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *					240
	Autres charges externes * : (dont crédit bail : – mobilier : – immobilier :)					242 — 1 053
	Impôts, taxes et versements assimilés		dont taxe professionnelle CFE et CVAE *		243	244
	Rémunérations du personnel *					250
	Charges sociales (cf. renvoi 380)					252
	Dotations aux amortissements *					254
	Dotations aux provisions					256
	Autres charges	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *			359	262
		dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles			260	
	Total des charges d'exploitation (II)					264 — 4 053
1 – RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I – II)						270 — (4 053)
Produits financiers (III)		280 — 2 809		Charges financières (V)		294 — 10 609
Produits exceptionnels (IV)						290
Charges exceptionnelles (VI)	dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)				347	300
	dont amortissements exceptionnels de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)				348	
Impôt sur les bénéfices * (VII)						306
2 – BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I + III + IV) – Charges (II + V + VI + VII)						310 — (11 854)

B – RÉSULTAT FISCAL

Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2 — 312 — 314 — 11 854

Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *				316	
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 CGI) et autres amortissements non déductibles				318	
	Provisions non déductibles *				322	
	Impôts et taxes non déductibles * (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)				324	
	Divers *, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247	écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM *	248	330	
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option		(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D))	249	251	
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				998	
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				999	
Déductions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					997
	Entreprises nouvelles (44. *sexies*)	286	ZFU-TE (44. *octies* et *octies* A)	987		342
	Reprise d'entreprises en difficulté (44. *septies*)	281	JEI (44. *sexies* A)	989		
	ZRD (44. *terdecies*)	127	ZRR (44. *quindecies*)	136		
	Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 *duodecies*)	991	Pôles de compétitivité hors CICP (art 44 *undecies*)	990		
	ZFANG 44. *quaterdecies*	345	Investissements outre-mer	344		
	Bassins urbains à dynamiser – BUD (art. 44 *nonies*)	992	Zone de développement prioritaire (44 *octies*)	993		
	Droit divers : Créance due au report en arrière du déficit				346	350
	Droit divers : Déduction exceptionnelle (Art 39 *decies*)				655	
	Droit divers : Déduction exceptionnelle (Art 39 *decies* A)	643	Déduction exceptionnelle (Art 39 *decies* B)	645		
	Droit divers : Déduction exceptionnelle (Art 39 *decies* C)	647	Déduction exceptionnelle (Art 39 *decies* D)	648		
	Droit divers : Déduction exceptionnelle simulateur de cession	641				
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS — Bénéfices col. 1 Déficit col. 2					352	354 — 11 854
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière *				356	
	Déficits antérieurs reportables * — 48 641 dont imputés sur le résultat :					360
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS — Bénéfices col. 1 Déficit col. 2					370	372 — 11 854

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT-SD

SAGE Experts-comptables Janvier 2020 : Etat préparatoire

Annexes

NEOXIA PARTNERS

ANNEXE

Période du 01/01/2019 au 31/12/2019 Aux comptes annuels présentée en Euros

PREAMBULE

L'exercice social clos le 31/12/2019 a une durée de 12 mois.
L'exercice précédent clos le 31/12/2018 avait une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 1 676 185,98 E.

Le résultat net comptable est une perte de 11 853,55 E.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis par les dirigeants.

1 - REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les conventions ci-après ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux règles de base suivantes :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les décisions suivantes ont été prises au niveau de la présentation des comptes annuels :
- Immobilisations décomposables : l'entreprise n'a pas été en mesure de définir les immobilisations décomposables ou la décomposition de celles-ci ne présente pas d'impact significatif,
- immobilisations non décomposables : bénéficient des mesures de tolérance, l'entreprise a opté pour le maintien des durées d'usage pour l'amortissement des biens non décomposés.

NEOXIA PARTNERS

ANNEXE

Période du 01/01/2019 au 31/12/2019 Aux comptes annuels présentée en Euros

3 - NOTES SUR LE BILAN ACTIF

3.1 - Actif immobilisé

Les mouvements de l'exercice sont détaillés dans les tableaux ci-dessous :

3.1.1 - Immobilisations brutes = 1 441 730 E

Actif immobilisé	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Immobilisations financières	*1 441 730*			*1 441 730*
TOTAL	*1 441 730*			*1 441 730*

3.2 - Etat des créances = 191 657 E

Etat des créances	Montant brut	A un an	A plus d'un an
Actif immobilisé			
Actif circulant & charges d'avance	*191 657*	*191 657*	
TOTAL	*191 657*	*191 657*	

NEOXIA PARTNERS

Période du 01/01/2019 au 31/12/2019

ANNEXE

Aux comptes annuels présentée en Euros

4 - NOTES SUR LE BILAN PASSIF

4.1 - Capital social = 1 310 200 E

Mouvements des titres	Nombre	Val. nominale	Capital social
Titres en début d'exercice	*131020*	*10,00*	*1 310 200*
Titres émis ou variation du nominal			
Titres remboursés ou annulés			
Titres en fin d'exercice	*131020*	*10,00*	*1 310 200*

4.2 - Etat des dettes = 723 636 E

Etat des dettes	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Etablissements de crédit				
Dettes financières diverses	*717 816*	*717 816*		
Fournisseurs	*5 820*	*5 820*		
Dettes fiscales & sociales				
Dettes sur immobilisations				
Autres dettes				
Produits constatés d'avance				
TOTAL	*723 636*	*723 636*		

4.3 - Charges à payer par postes du bilan = 2 940 E

Charges à payer	Montant
Emprunts & dettes établ. de crédit	
Emprunts & dettes financières div.	
Fournisseurs	*2 940*
Dettes fiscales & sociales	
Autres dettes	
TOTAL	*2 940*

NEOXIA PARTNERS

Pénode du 01/01/2019 au 31/12/2019

ANNEXE

Aux comptes annuels présentée en Euros

5 - NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

5.1 - Autres informations relatives au compte de résultat

Les postes de charges et produits composant le résultat de l'exercice figurent au compte de résultat des états financiers. On pourra s'y reporter ainsi qu'à la plaquette financière annuelle, documents qui fournissent une information plus détaillée.

NEOXIA PARTNERS

ANNEXE

Période du 01/01/2019 au 31/12/2019 Aux comptes annuels présentée en Euros

6 - AUTRES INFORMATIONS

NEOXIA PARTNERS

Période du 01/01/2019 au 31/12/2019

ANNEXE

Aux comptes annuels présentée en Euros

8 - DETAIL DES POSTES CONCERNES PAR LE CHEVAUCHEMENT D'EXERCICE

Les comptes détaillés dans les tableaux suivants concernent les écritures comptables relatives à l'indépendance des exercices.

8.1 - Charges à payer = 2 940 E

Charges à payer	Montant
Dettes fournisseurs et comptes rattachés :	*2 940*
Fournis.fact.non par(40810000)	*2 940*
TOTAL	*2 940*

NEOXIA PARTNERS

RÉSULTAT DES 5 DERNIERS EXERCICES

Période du 01/01/2019 au 31/12/2019 Présenté en Euros

RÉSULTATS DES 5 DERNIERS EXERCICES

Nature des indications / Périodes Durée de l'exercice	31/12/2019 12 mois	31/12/2018 12 mois	31/12/2017 mois	31/12/2017 mois	31/12/2017 mois
I - Situation financière en fin d'exercice					
a) Capital social	*1 310 200*	*1 310 200*			
b) Nombre d'actions émises	*131 020*	*131 020*			
c) Nombre d'obligations convertibles en actions					
II - Résultat global des opérations effectives					
a) Chiffre d'affaires hors taxes					
b) Bénéfice avant impôt, amortissements & provisions	*-11 854*	*-15 535*			
c) Impôt sur les bénéfices					
d) Bénéfice après impôt, mais avant amortissements & provisions	*-11 854*	*-15 535*			
e) Bénéfice après impôt, amortissements & provisions	*-11 854*	*-15 535*			
f) Montants des bénéfices distribués					
g) Participation des salariés					
III - Résultat des opérations réduit à une seule action					
a) Bénéfice après impôt, mais avant amortissements & provisions	*-0*	*-0*			
b) Bénéfice après impôt, amortissements & provisions	*-0*	*-0*			
c) Dividende versé à chaque action					
IV - Personnel :					
a) Nombre de salariés					
b) Montant de la masse salariale					
c) Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux (Sécurité sociale, oeuvres sociales...)					

Observations complémentaires

NEOXIA PARTNERS

TABLEAU DES FILIALES ET PARTICIPATIONS

Période du 01/01/2019 au 31/12/2019 — Présenté en Euros

TABLEAU DES FILIALES ET PARTICIPATIONS

Filiales et Participations	Capital social	Réserves et report à nouveau	Quote part du capital détenu en %	Valeur brute des titres détenus	Valeur nette des titres détenus	Prêts et avances consentis par la Sté	Cautions et avals donnés par la Sté	C.A. H.T. du dernier exercice clos	Résultat du dernier exercice clos	Dividendes encaissés par la Sté dans l'ex.
A - Renseignements détaillés concernant les filiales & particip.										
- Filiales (plus de 50% du capital détenu)										
NEOXIA	*353 171*	*6 015 333*	*63*					*13 146 039*	*463 857*	
- Participations (10 à 50 % du capital détenu)										
B - Renseignements globaux concernant les autres filiales & partic.										
- Filiales non reprises en A:										
a) Françaises										
b) Etrangères										
- Participations non reprises en A:										
a) Françaises										
b) Etrangères										

Observations complémentaires

NEOXIA PARTNERS

COMPTE RENDU DES TRAVAUX

Période du 01/01/2019 au 31/12/2019 Des comptes annuels présenté en Euros

COMPTE RENDU DES TRAVAUX

Le Cabinet COFIDEC, inscrit au tableau de l'Ordre des Experts Comptables.

Aux termes de la mission d'assistance/de supervision comptable et d'établissement des Comptes Annuels, qui lui a été confiée par NEOXIA PARTNERS,

Déclare que les Comptes Annuels se rapportant à l'exercice clos au 31/12/2019 caractérisés notamment par les données suivantes:

Informations significatives	
Total du bilan	*1 676 186*
Chiffre d'affaires hors taxes	
Résultat net de l'exercice (perte)	*-11 854*

ont été établis à partir des pièces, documents et informations fournis par l'Entreprise, en conformité avec les dispositions de l'Ordonnance du 19 septembre 1945 régissant l'Ordre des Experts Comptables et avec les règles de diligence préconisées par l'Ordre à l'exception des règles suivantes :

- présentation d'un état détaillé et chiffré des stocks et en cours,
- contrôle de la conformité de la méthode de valorisation des stocks et en cours utilisée avec les règles en vigueur,
- vérification de l'application de la méthode de valorisation des stocks et en cours par épreuves,
- établissement du tableau de financement,
- contrôle des existants en caisse.

Le présent compte-rendu ne constitue pas une attestation de régularité et de sincérité au sens de l'article 2 de l'ordonnance du 19 septembre 1945.

Pour COFIDEC
Fait à PARIS le 30/06/2020

FRANCOIS TROLLUX
Diplôme E.S.C.
Expert-Comptable inscrit au Tableau de Paris
Commissaire aux Comptes
Près la Cour d'Appel de Versailles

SAS NEOXIA PARTNERS

SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE
AU CAPITAL DE 1 310 200 €
RCS PARIS 508 746 583
27 Avenue des Champs-Elysées
75008 - PARIS

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

25, Allée Blaise Pascal
78460 - CHEVREUSE
01.30.52.42.02
actea@actea-audit.fr

NEOXIA PARTNERS

SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE
AU CAPITAL DE 1 310 200 €
RCS PARIS 508 746 583
27 Avenue des Champs-Elysées
75008 - PARIS

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2019

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui m'a été confiée par votre Assemblée Générale, j'ai effectué l'audit des comptes annuels de la société **NEOXIA PARTNERS** relatifs à l'exercice clos le 31 Décembre 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Je certifie que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

I - Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

J'ai effectué mon audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. J'estime que les éléments que j'ai collectés sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion.

Les responsabilités qui m'incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « *Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels* » du présent rapport.

Indépendance

J'ai réalisé ma mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui me sont applicables, sur la période du 1er janvier 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment je n'ai pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

II - Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de mes appréciations, je porte à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Je n'exprime pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

III - Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux actionnaires.

J'ai également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Je n'ai pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

En application de la loi, je me suis assuré que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote ont été communiquées dans le rapport de gestion.

IV - Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Président.

V - Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il m'appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Mon objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, ma mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Le 04 Septembre 2020

François TROLLUX
Commissaire aux comptes membre
de la Compagnie Régionale de Versailles

